

RECHERCHE
UN·E CHARGÉ·E DE MISSION PICS
(plan intercommunal de sauvegarde)
ET APPUI AUX COMMUNES
Contrat de projet à temps complet (37,5 heures hebdomadaires)
Poste de Catégorie A – Filière Technique

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

ARCHE Agglo est compétente en matière de gestion des cours d'eau, et notamment en matière de prévention contre les inondations (GEMAPI).

Arche Agglo est ainsi structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins versants « Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône » déposé en Août 2017.

De plus, dans le cadre de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, Arche Agglo doit rédiger son plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Dans ce contexte, les missions principales du chargé·e de mission PICS seront constituées de 2 axes :

- Rédiger le PICS intégrant la coopération intercommunale ainsi que le maintien d'activité des services de l'agglomération en période de crise,
- Assister les communes dans la mise en œuvre de leur gestion des risques (PCS, DICRIM, repère de crue) en lien avec les actions du PAPI.

Vous souhaitez contribuer à la stratégie de gestion de crise du territoire, alors n'hésitez pas à candidater !

Afin d'optimiser votre candidature, votre lettre de motivation devra refléter qui vous êtes, ce qui vous anime et en quoi vos compétences peuvent être transposables dans le poste proposé.

DEFINITION DU POSTE :

Rattaché·e à la direction de l'environnement, sous l'autorité du responsable du service prévention des inondations, vous assurerez vos missions sur le territoire d'Arche Agglo.

MISSIONS :

Rédaction du PICS (50-60 % du temps) :

- Construit une stratégie globale d'élaboration du PICS en définissant un plan d'actions précis et planifié et en veillant à l'harmonisation préalable des PCS des différentes communes
- Recense les risques pouvant survenir simultanément à l'échelle intercommunale et assure la mise en commun des analyses des risques et les recensements des enjeux faits par les communes dans le cadre de leurs PCS respectifs
- Définit les mesures de coordination entre les communes en situation de crise, en détaillant l'articulation essentielle entre les pouvoirs de police des maires et les capacités humaines et matérielles de Arche Agglo
- Recense les moyens communaux et intercommunaux mutualisables
- Dénombre les ressources dédiées à la prévention et à la gestion des risques, à l'information préventive de la population, à la gestion de crise
- Rédige le PICS et toutes les annexes opérationnelles et inventaires
- Contribue à l'organisation d'un exercice intercommunal afin de tester le PICS une fois celui-ci établi
- Apporte les ajustements nécessaires

Appui aux communes (40-50% du temps) :

- Réalise des documents type pour les PCS et les DICRIM
- Apporte un appui aux communes dans la rédaction ou la mise à jour de ces documents
- Porte la démarche des repères de crue (identification et pose)
- Organise, en lien avec l'IRMA les formations des élus et techniciens à la gestion de crise ainsi que les exercices de mise en œuvre des PCS

Participation à des actions ponctuelles :

- Met en œuvre des actions de communication du PAPI : animation de la maquette inondation, forum...
- Participe à l'équipe d'astreinte en période de crue pour la surveillance des ouvrages.

PROFIL ATTENDU

- De formation Bac+5 dans le domaine de la prévention des risques
- Permis B indispensable compte tenu des déplacements fréquents sur le territoire d'ARCHE Agglo
- Expérience significative sur un poste similaire souhaitée
- Connaissances en matière de gestion et prévention des risques naturels (PPRi, PCS, etc.) ainsi que des politiques d'aménagement du territoire (Scot, PLU, Contrat de rivière...)
- Connaissance du Code de l'environnement, du Code de la commande publique et du fonctionnement des collectivités locales
- Aptitudes à l'animation de réunions, à la concertation et au dialogue auprès d'un public varié
- Organisation, travail en équipe et esprit d'initiative
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse
- Qualité rédactionnelle
- Qualités relationnelles et sens des responsabilités
- Maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, internet, etc.)
- Maîtrise des outils informatiques SIG (QGIS)
- Savoir nager

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contrat de projet à durée déterminée de 3 ans avec possibilité de reconduction

Rémunération entre 2525€ et 2960€ brut mensuels en fonction de l'expérience dans le domaine de la prévention des risques, par référence à la catégorie A de la fonction publique territoriale.

- Tickets restaurants : 15 tickets par mois maximum d'une valeur faciale de 7 € pris en charge à 60% par l'employeur.
- Possibilité de télétravail : 1 jour fixe par semaine ou forfait annuel de 15j
- Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : Chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, Noël,) prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).
- Participation à la cotisation de la mutuelle santé (entre 15€ et 50€ par mois selon la composition du foyer) et/ou prévoyance (14€ brut mensuel) dans le cadre d'une procédure de «Labellisation», souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent.
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).
- Chèque cadeau de fin d'année dont le montant varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique territoriale (10, 20, 30 ans).
- Participation à des réunions en soirée

Temps de travail : Poste à 37h30 avec 15 jours de RTT

Lieu de travail : Domaine de Champos - Saint Donat sur L'Herbasse (26260)

Poste à pourvoir le : 01/09/2025

Date limite de candidature le : 28 Mai 2025

A noter que le jury de recrutement se tiendra le 18/06/2025 sur Saint Donat sur L'Herbasse (Site du Domaine du lac de Champos)

Pour toute question relative au contenu du poste, vous pouvez contacter Emmanuel GUILMIN (e.guilmin@archeagglo.fr) au 04.26.78.78.78.

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : rh@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des condamines CS9602 07300 MAUVES

CS 9602
07300 MAUVES

accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX
BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLES CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE
COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉROME
ÉTABLES GERVAIS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS
MARGÈS MARSAZ MAUVES MERCOURIOU-VEAUNES MONTCHENU
PAILHARES PLATS PONT-DE-LISÈRE SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FELICIEN SAINT-
JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÈCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE
TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Vivre
& Entreprendre 
ARCHEAgglo.fr